

18 JANVIER 2014

CONGRÈS

DU MOUVEMENT DÉMOCRATE

-PARIS 2014-

INSTITUTIONS & DÉMOCRATIE

ORIENTATIONS

- MARC FESNEAU -



INSTITUTIONS & DÉMOCRATIE

ORIENTATIONS

Années après années, alternances après alternances, les Français ont perdu confiance dans leurs institutions et dans leurs dirigeants. Cette défiance est amplifiée par le sentiment d'incapacité du pouvoir politique à changer la vie quotidienne.

Sans confiance, c'est-à-dire sans confiance retrouvée, nous n'aurons pas les conditions nécessaires pour conduire la France sur le chemin du redressement social et économique. Rétablir la confiance entre les citoyens et ceux qui les gouvernent c'est créer les conditions indispensables au redressement du pays.

C'est pourquoi, notre formation politique appelle à refonder un nouveau contrat démocratique.

1/ DIAGNOSTIC

Sur quels principes devons-nous édifier une société de confiance ?

Le premier concerne l'équilibre des pouvoirs. Le Président de la République est investi d'une mission singulière. Il est celui qui inspire l'action politique, qui en garantit la concrétisation car il tient sa légitimité de la confiance que les Français lui ont exprimée. Il est celui qui doit fédérer, représenter le peuple tout entier. Toute action qui viserait à favoriser un camp ou un clan est fondamentalement contraire à ce que doit être l'exercice de la fonction présidentielle.

Les exemples de nominations de complaisance sont aujourd'hui trop nombreux. Comme son prédécesseur pendant la campagne, le Président de la République avait pourtant promis que les hauts fonctionnaires seraient nommés sur leur compétence, leur expérience, et que la seule loyauté qui leur sera réclamée serait celle à l'égard de l'État et non à l'égard du chef de l'État. La pratique reste pourtant la même : on installe des proches à des responsabilités qui devraient être dégagées de tout intérêt partisan. Ce n'est pas cela l'esprit public dans une République digne de ce nom.

Le Parlement, quant à lui, est censé être le lieu de débat démocratique, de confection des lois et du contrôle de l'action gouvernementale. Il ne devrait pas être la chambre d'enregistrement qu'il est devenu au fil du temps. Le Parlement est aujourd'hui faible tout simplement parce qu'il n'est que le fruit de l'investiture des appareils et non du vote des citoyens. Le Parlement est un théâtre d'apparences. La crise du Parlement vient aussi principalement de ce que trop peu de voix libres s'y expriment réellement et que n'y siègent qu'une part des sensibilités politiques françaises. Comment parler ainsi de représentation nationale quand près de la moitié des électeurs n'y sont pas représentés ?

Le cumul des mandats n'a pas été combattu avec courage par nos dirigeants depuis des années. En septembre dernier la loi dite de "transparence de la vie publique" a été votée en France. Elle n'a ressemblé en rien aux engagements pris. La lutte contre le cumul est un combat pour le renouvellement politique et est une obligation pour restaurer un sentiment de crédibilité et de confiance des citoyens vis à vis de leurs élus. Et c'est globalement un signe fort contre tout ce qui pourrait donner le sentiment d'un corporatisme des élites politiques.

INSTITUTIONS & DÉMOCRATIE

ORIENTATIONS

Le deuxième principe concerne les corps intermédiaires. Les corps intermédiaires sont nécessaires pour éviter le face à face inégal entre le citoyen et le pouvoir, et ils méritent d'être reconnus et non pas rabaissés. Il n'y a pas de démocratie sans corps intermédiaires, sans syndicats, sans presse libre, sans associations. L'idée que la République serait la confrontation directe des citoyens inorganisés avec un pouvoir tout-puissant, cette idée-là nous l'avons combattue toujours et partout dans tous les jacobinismes que l'on a essayé d'imposer à la France. C'est une idée antidémocratique. De ce point de vue, les discours actuels du pouvoir souhaitant renforcer le rôle des corps intermédiaires, sont à encourager. Resteront les actes concrets, qui manquent encore largement à l'appel.

Le troisième principe concerne l'indépendance de la justice. La justice en France n'a jamais été réellement indépendante en dépit de toutes les promesses de réformes, de gauche comme de droite. Or, il ne peut y avoir de peuple libre sans une justice libre et sereine. La loi commune ne sera respectée que si chacun sait qu'elle s'applique de la même façon à tous et avec efficacité.

Le quatrième principe concerne nos territoires. Comme par effet de contagion, à la défiance nationale vient désormais répondre comme un écho une défiance de nos institutions locales.

L'incapacité structurelle à proposer une véritable organisation territoriale moderne, le sentiment d'un empilement illisible qui échappe au contrôle démocratique local, un système devenu autant inefficace que dispendieux amplifient la distance entre les élus des collectivités locales et les citoyens.

Or les élus locaux sont pour leur très grande majorité au service de leurs concitoyens au sein des collectivités. Ne gâchons pas cette richesse ! C'est en effet dans le cadre local que naissent de nombreuses initiatives, que se développent des pratiques innovantes et que peut finalement être engagée une part du redressement du pays.

2/ PROPOSITIONS

2.1 – RESTAURER LA CONFIANCE

Nous avons soutenu à plusieurs reprises qu'il était nécessaire pour notre pays de mettre en place une grande loi de moralisation de la vie publique

C'est pourquoi nous demandons au Président de la République d'avoir le courage de se tourner vers le peuple pour qu'il exprime par référendum sa volonté de mettre un terme aux dérives qui l'indignent chaque jour davantage.

Nous proposons de :

- ❖ **Créer une autorité de déontologie de la vie publique.** Cette autorité se verrait confier la charge du contrôle et de la publicité des déclarations de patrimoine des ministres et des élus et la lutte active contre le mélange entre

INSTITUTIONS & DÉMOCRATIE

ORIENTATIONS

les intérêts privés et l'intérêt public. Cette autorité permettrait d'interdire les situations qui durent depuis des lustres, dans lesquelles des élus, en particulier par l'exercice de professions de conseil, sont soumis à des influences extérieures, en recevant des avantages ou des émoluments du monde des intérêts privés.

- ❖ **Restreindre le nombre de ministres et de parlementaires** : un gouvernement resserré de moins de 20 membres, une réduction du nombre de députés à 400 environ.
- ❖ **Régler, après tant de promesses jamais respectées, la question du cumul des mandats.** Renvoyer à 2017 l'application de cette règle, c'est se moquer des citoyens.
- ❖ **Faire en sorte que les parlementaires et les élus se trouvent à égalité de traitement avec l'ensemble des citoyens,** notamment en matière d'impôt.
- ❖ **Rendre possible que tous les courants d'opinion d'importance substantielle soient représentés à l'Assemblée nationale.** Le peuple français n'est pas représenté pour près de 40% de son expression. Nous proposons une loi électorale qui permettrait d'assurer une majorité stable tout en s'assurant de la représentation des grands courants de pensée.
- ❖ **Privilégier exclusivement la compétence, l'expérience, la capacité personnelle et la loyauté** pour progresser au sein de l'Etat en établissant une procédure nouvelle applicable aux plus hauts emplois pour éviter les nominations de complaisance : soumission, après audition, à une véritable approbation parlementaire.

2.2 – RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL, FAVORISER L'ENGAGEMENT

Aux côtés de la démocratie politique et des institutions élues, il y a la démocratie sociale et les corps intermédiaires. Ils sont pour nous des partenaires de l'Etat, qui doit les traiter d'égal à égal, en les considérant, en les écoutant, en les respectant. Il n'existe pas de démocratie viable sans corps intermédiaires, sans syndicats, sans presse libre, sans associations.

Nous voulons :

- ❖ **L'ouverture d'un travail approfondi sur l'évolution de la démocratie sociale en France,** et dont l'objectif est de constitutionnaliser ses grands principes.
- ❖ **La présentation de la loi de 1901 et la sensibilisation à la création d'association** dans les programmes d'éducation civique au collège et au lycée.
- ❖ **La mise en place d'un cadre juridique pour l'emploi du bénévole associatif,** défini et protégé par la loi. Sans toucher au principe de la gratuité de l'engagement, nous voulons permettre un remboursement plus facile des frais engagés par les bénévoles, et une prise en compte de leurs acquis et de leur expérience.
- ❖ **Le renforcement du Haut Conseil à la vie associative,** pour en faire un vrai lieu de débats et d'échanges où les associations pourront s'exprimer.
- ❖ **La création de bourses d'engagement,** par exemple pour les jeunes ou les personnes retraitées, afin de soutenir des actions associatives reconnues.

INSTITUTIONS & DÉMOCRATIE

ORIENTATIONS

- ❖ **La reconnaissance de l'engagement associatif** dans la validation des acquis pour l'obtention d'un diplôme.
- ❖ **La garantie aux associations d'une stabilité** en soutenant la signature de Contrats d'objectifs pluriannuels chaque fois que cela est possible, afin de réduire "la paperasse".
- ❖ **La garantie que chaque euro contractualisé sera effectivement un euro versé à l'association.**

2.3 – REDONNER CONFIANCE EN LA JUSTICE

L'indépendance de la justice exerce une fonction de régulation sociale irremplaçable qui implique qu'elle puisse instruire, juger et punir sans céder aux pressions du pouvoir et des puissances de l'argent. La justice en France n'a jamais été réellement indépendante en dépit de toutes les promesses de réformes, de gauche comme de droite. Or, il ne peut y avoir de peuple libre sans une justice libre et sereine. La loi commune ne sera respectée que si chacun sait qu'elle s'applique de la même façon, aux puissants comme aux plus petits. Pour y parvenir, notre formation politique propose toute une série de mesures destinées à lui rendre la confiance qu'elle mérite.

Nous voulons :

- ❖ **Assurer l'indépendance et l'efficacité de la justice** et faire approuver la nomination du ministre de la justice par une majorité qualifiée de l'Assemblée nationale. Il définira la politique pénale de la nation et sera responsable devant l'Assemblée nationale, par laquelle il pourra être censuré.
- ❖ **Rééquilibrer le Conseil supérieur de la magistrature** pour garantir son indépendance et nommer les procureurs sur avis conforme de ce conseil.
- ❖ **Interdire les instructions individuelles en matière de poursuite.**
- ❖ **Assurer l'égal accès de tous à la justice**, en dotant chaque tribunal d'un service public d'accès à la justice chargé d'orienter et de conseiller les justiciables et en développant la médiation pour éviter les procédures inutiles et coûteuses.
- ❖ **Assurer à la fois l'effectivité des sanctions de tous les délits et la prévention de la récidive.**
- ❖ **Développer les alternatives à la prison** pour les primo-délinquants et maintenir une justice spécialisée pour les mineurs conformément aux engagements internationaux de la France.
- ❖ **Engager une réforme du système pénitentiaire** pour lui rendre sa dignité et le mettre en conformité avec les normes européennes.
- ❖ **Mettre l'accent sur la formation générale et professionnelle** et la préparation à la réinsertion du détenu à sa sortie de prison.

2.4 – ASSUMER UNE DÉCENTRALISATION REFONDÉE

L'organisation de nos communes, de nos départements, de nos régions doit échapper à un débat bipolaire. Tout le monde s'accorde à penser que tant sur les structures que sur les compétences nos collectivités doivent évoluer.

Nous voulons :

- ❖ **Réinstaurer un climat de confiance entre les élus et l'Etat** et conclure un pacte de modération financière entre les collectivités locales et l'Etat

INSTITUTIONS & DÉMOCRATIE

ORIENTATIONS

accompagné d'une révision des dotations. Ces dernières doivent être réorientées vers la réduction des inégalités entre territoires et l'encouragement à toutes les formes de coopération.

- ❖ **Clarifier les compétences entre collectivités** (transports, éducation, économie) et proposer la mutualisation de certains services.
- ❖ **Favoriser les rapprochements et regroupements entre régions, la convergence des administrations départementales ou urbaines** afin de rendre lisible l'action territoriale et d'en améliorer son efficacité. En ce sens, les annonces du 14 janvier vont dans la bonne direction, encore faudra-t-il les concrétiser.
- ❖ **Rendre aux assemblées locales élues leur autonomie fiscale** et laisser aux élus locaux le pouvoir de créer les intercommunalités selon la pertinence géographique et la cohérence des projets.
- ❖ **Développer une péréquation fiscale entre collectivités locales.**
- ❖ **Instaurer une "évaluation citoyenne" des promesses des élus**, ouverte aux experts, aux associations et aux citoyens.
- ❖ **Favoriser l'expérimentation au niveau local** et donner des capacités d'adaptation réglementaire aux collectivités sur certains sujets.
- ❖ **Redéfinir les missions de l'Etat dans les territoires** et les liens entre Etat et collectivités.

Marc Fesneau,
Secrétaire général du Mouvement Démocrate